

CHAPITRE I TRAVAUX DE TOITURES

01.03.30 Couverture en tuiles Méga Migeon

Matériaux

Les tuiles sont conformes aux prescriptions géométriques et physiques telles que mentionnées dans la norme de produit pour tuiles terre cuite NBN EN 1304 édition 2005.
Les produits portent la marque CE.

Conformément au “Référentiel de certification de la marque NF063 – Tuiles Terre Cuite”, qui est basé sur la norme européenne de produit Tuiles de Terre Cuite EN 1304, ces tuiles portent la “Marque de Conformité NF”.

Elles sont du type: tuiles céramiques à côtes, à pureau plat et variable, double emboîtement latéral et double emboîtement de tête, à environ 9,8 pièces/m² pour une distance de lattage maximale de 393 mm et sont posées à joints croisés ou à joints droits.

Les tuiles seront de premier choix et la couleur de la tuile sera: **rouge naturel / nuagé / ardoisé / brun**

Caractéristiques normalisées:

Longueur de recouvrement déclarée max. (lattage max.) : ± 393 mm

NBN EN 1024

Longueur de recouvrement déclarée min. (lattage min.) : ± 335 mm

NBN EN 1024

Largeur de recouvrement déclarée : ± 261 mm

NBN EN 1024

Imperméabilité : niveau 1 ($\leq 0.5 \text{ cm}^3/\text{cm}^2.\text{d}$)

NBN EN 539-1, méthode d’essai 1

Résistance au gel : satisfait

NBN EN 539-2 méthode d’essai A et méthode d’essai E 150 cycles

Le fabricant se réserve le droit de modifier son assortiment et les données techniques.

La résistance au gel de ces tuiles est garantie pendant 30 ans.

Cette garantie exceptionnellement longue et étendue implique la livraison et les frais de pose gratuits des tuiles à remplacer.

Pour pouvoir bénéficier de la garantie de 30 ans sur les tuiles en terre cuite de Koramic, il convient de respecter correctement les prescriptions de mise en place de Koramic et, en particulier, les règles suivantes:

- La sous-toiture doit être placée correctement.
- Les tuiles doivent être posées sur une structure double de lattes et de contre-lattes.
- Les contre-lattes doivent avoir une épaisseur minimale de 15 mm.
- Il doit y avoir une entrée d'air suffisante, soit par une ouverture continue de 15 mm à hauteur de la gouttière, soit par l'utilisation d'une latte de ventilation, soit par la pose de suffisamment de tuiles de ventilation.
- Il doit y avoir une sortie d'air suffisante, soit par l'utilisation de sous-faîtières Koramic sèches et ventilées, soit par l'utilisation de suffisamment de tuiles de ventilation

Mise en oeuvre :

Les accessoires céramiques et non-céramiques sont de la même provenance que les tuiles. La mise en œuvre des tuiles ainsi que des accessoires est à réaliser suivant la norme NBN B42-001 et NBN B42-002.

Les tuiles doivent être fixées au moyen de crochets de tuile latéraux invisibles spécialement conçus en acier inoxydable. Cette fixation peut éventuellement être réalisée en association avec des vis en acier inoxydable avec anneau en EPDM.

Les tuiles de rive doivent toujours être toutes fixées 2 fois au moyen de crochets de tuile latéraux ou au moyen de vis pourvues d'un anneau en EPDM oui ou non en combinaison avec un kit de collage MS polymère.

Les faîtières et arêtières sont placés à sec / au mortier. Les faîtières et arêtières doivent toujours être fixés au moyen d'un crochet de faîtière en aluminium et une vis avec rondelle et anneau néoprène (4,5 x 80 mm).

En posant des faîtières et/ou des arêtières à sec, une sous-faîtière à sec en aluminium recouvert / une sous-faîtière à sec en plomb recouvert / une sous-faîtière à sec souple – avec une garantie de 30 ans- est utilisée.

La fixation des tuiles selon NBN B 42-002 dans le zone de rive sera: **1 sur 1 / 1 sur 2 / 1 sur 4 / pas de fixation**

La fixation des tuiles selon NBN B 42-002 dans la partie courante sera: **1 sur 1 / 1 sur 2 / 1 sur 4 / pas de fixation**

Le matériel pour la fixation est déterminé selon le fabricant.

Nature de la convention :

Quantité forfaitaire (QF)

Quantité probable (QP)

Méthode de mesurage :